



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 65/21

Avenant n°1

Marché de prestations intellectuelles par procédure adaptée
**Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation/transformation du gymnase existant et la création
d'une salle de basket ball sur la commune de Saint-Jean-Lasseille**

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
- VU** la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
- VU** les articles L.2194-1 et 2 et R.2194-1 à 9 du Code de la Commande Publique,
- VU** la décision 13/20 d'attribution du marché de prestation intellectuelle cité en objet au cabinet ECT BILLERACH,

CONSIDERANT QUE, le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réservoir d'eau potable à Fourques a été confié par décision du 26 mars 2020 au cabinet ECT BILLERACH,

CONSIDERANT QUE des prestations de plus-values sont apparues en cours de chantier,

CONSIDERANT QUE cette plus-value induit une modification du montant du marché, il convient de conclure un avenant pour fixer le coût de la prestation,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un avenant n°1 au marché décrit ci-dessus avec :

ECT BILLERACH

(Mandataire du groupement : BET Burillo, SERIAL Acoustique, ENR Conseil et Merou Marc)

12, rue des Moussous

66380 PIA

Pour un montant de 3 345.00 € HT, portant le montant total du marché de 90 000.00 € HT à 93 345.00 € HT, soit 112 014.00 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget Eau Potable de la Communauté en section d'investissement, article 2313.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 09 juin 2021



Le Président

René OLIVE